

Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime anglais

Marcel Trudel

Volume 42, Number 1, 1963

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/300613ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/300613ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (print)

1712-9095 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Trudel, M. (1963). La servitude de l'Église catholique du Canada français sous le régime anglais. *Report of the Annual Meeting of the Canadian Historical Association / Rapport de l'assemblée annuelle de la Société historique du Canada*, 42(1), 42–64. <https://doi.org/10.7202/300613ar>

LA SERVITUDE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DU CANADA FRANCAIS SOUS LE REGIME ANGLAIS

Marcel Trudel
Université Laval

Le 10 août 1764, commence pour l'Eglise du Canada un régime de servitude sous un gouvernement protestant. Certes, elle avait déjà connu la servitude d'un Etat catholique : avant 1760, le roi de France choisit et nomme l'évêque de Québec, il nomme le doyen et le grand-chantre du Chapitre ; du tribunal ecclésiastique on peut en appeler au Conseil Supérieur ; pour conserver un certain équilibre dans la société, le roi veille à ce que les communautés religieuses n'occupent pas plus de place qu'il ne faut, il limite avec rigueur le nombre des sujets qu'elles peuvent admettre, il s'oppose à ce que les Filles de la Congrégation s'engagent par des vœux, il interdit aux Frères Hospitaliers les vœux et le costume religieux ; la paroisse, cellule de vie religieuse, n'appartient plus seulement à l'Eglise ; la dîme, revenu personnel du curé, n'est pas fixée par l'Eglise seule ; enfin, l'Etat sert de bras séculier. L'Eglise est dans et sous l'Etat. Toutefois, ce régime de servitude est une force et une garantie, car cette Eglise dépend d'un roi catholique dont le premier devoir est justement de soutenir et de répandre le catholicisme par le monde. Or cette force va se transformer en une impuissance dramatique et cette garantie va disparaître, lorsque les droits de la Couronne de France sont cédés à la Couronne d'Angleterre.

De plus, à cause de ses effectifs, l'Eglise s'engage en 1764 dans la plus inquiétante des situations. C'est une Eglise sans évêque, le Chapitre ne compte plus au Canada que 5 membres, et ces chanoines, communauté de contemplatifs, vivent désormais dans la dispersion ; deux grands Ordres, les Jésuites et les Récollets, n'ont plus le droit de se recruter ; le sort de la communauté sulpicienne, formée de français de France, demeure pour longtemps en suspens ; une communauté de femmes, celle de l'Hôpital Général de Québec, est au bord de la faillite ; une autre, celle de l'Hôtel-Dieu de Montréal, songe à rentrer en France. Par décès ou par désertion, le clergé a perdu en 5 ans le quart de ses effectifs ; il ne compte plus à la fin de 1764 que 137 prêtres : or il n'y a point encore d'évêque pour perpétuer le sacerdoce et l'on ne peut plus compter sur le clergé de France. Vers le même temps, l'Eglise acadienne s'est éteinte. C'est dans ce contexte alarmant que l'Eglise catholique tombe non seulement sous la coupe d'un roi protestant (qui à son couronnement jure de détruire le papisme), mais aussi (ce qu'on n'avait pas vu sous le régime français) sous la coupe personnelle des gouverneurs.

Assurément, cette Eglise catholique va recevoir l'appui de l'Etat protestant. Lorsqu'elle a besoin d'une force séculière pour mettre en

vigueur ses volontés, l'Etat protestant la lui fournit. Les paroissiens de la Rivière-Ouelle, par exemple, s'adressent au gouverneur Haldimand pour faire expulser leur curé, mais Haldimand envoie la requête à Mgr Briand avec le commentaire suivant: "Je suis trop bien informé de la bonne conduite que le Clergé du Canada a tenue, envers le Gouvernement, lors de l'invasion des Rebelles, pour ne pas réprimer la moindre insolence qui pourrait leurs être affectés de la part des habitants; et j'ai trop de confiance dans votre zèle et pour le service du Roi, et dans votre justice envers son peuple, pour permettre à qui que ce soit d'empiéter sur vos droits et désobéir à vos ordres"¹. Un instituteur protestant, du nom de Mastha, vient s'installer chez les Abénaquis de Saint-François-du-Lac pour y faire du prosélytisme: Mgr Signay en appelle au gouverneur Gosford en 1835 pour mettre fin à l'oeuvre de Mastha; le gouverneur ne peut expulser le prédicant, mais il fait quand même savoir à l'évêque qu'on entreprend des procédures civiles pour empêcher Mastha de construire une chapelle protestante². Autre appui du bras séculier protestant dans l'affaire de la cathédrale de Québec: détruite par les bombes de 1759, cette cathédrale n'avait été rouverte au culte qu'en 1771, mais, poussés par leur curé, les marguilliers s'opposaient à ce que l'église paroissiale servit en même temps de cathédrale et Mgr Briand avait dû se contenter de la chapelle du Séminaire; il fallut l'intervention du lieutenant-gouverneur Cramahé pour mettre fin à ces disputes ridicules et Mgr Briand pouvait écrire en 1774: "J'entre par la médiation de M. Cramahé, dans ma cathédrale, reconnue pour telle"³.

Cette Eglise reçoit encore l'appui du gouvernement protestant sous la forme d'un salaire versé aux missionnaires catholiques qui sont chez les sauvages⁴; et, surtout, l'appui financier le plus constant et le plus lourd apporté par le gouvernement, a été la location du palais épiscopal et la pension annuelle de l'évêque. Construit sous le régime français mais jamais complété, le palais épiscopal avait servi en partie à l'administration française; une fois réparés les dommages de la guerre, le Gouvernement anglais l'occupe à partir du mois d'août 1777 et verse à l'évêque un loyer de 150 livres sterling par année: ce qui explique

¹ Le gouverneur Haldimand à Mgr Briand, 13 juin 1780 (AAQ, *Gouvernement*, I: 28), RAPQ, 1929-30: 121s.

² Mgr Signay au gouverneur Gosford, 10 oct. 1835 (AAQ, *Registre des lettres*, XVII: 142), RAPQ, 1937-38: 52; le secrétaire Walcott à Mgr Signay, 20 nov. 1835 (AAQ, *Gouvernement*, II: 72), RAPQ cité: 65s.; Mgr Signay au curé Pierre Béland, 14 mars 1837 (AAQ, *Registre* cité, XVIII: 42), RAPQ, 1938-39: 191; le secrétaire Walcott à l'abbé C.-F. Cazeau, 3 août 1837 (AAQ, *Gouvernement*, II: 85), RAPQ cité: 204.

³ Mgr Briand à M. Mérineau, 10 mars 1774 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 479), RAPQ, 1929-30: 104.

⁴ On le constate en 1805, lorsque Mgr Denaut, obligé de faire des changements chez les missionnaires, espère que le Gouvernement continuera à verser les 40 livres sterling. Mgr Denaut au président Thomas Dunn, 3 oct. 1805 (AAQ, *Registre* cité, IV: 206), RAPQ, 1931-32: 237; lettre à Mgr Denaut, 7 oct. 1805 (AAQ, *Gouvernement*, I: 84), RAPQ cité. Ce salaire prend fin en 1837: le secrétaire Walcott à Mgr Signay, 28 fév. 1837 (AAQ, *Gouvernement*, II: 83), RAPQ, 1938-39: 190.

pourquoi les députés du Bas-Canada siégeront dans la chapelle épiscopale... Porté ensuite à 500 livres, le loyer finit par atteindre 1,000 livres. Or ce palais tombait en ruines et ne suffisait plus aux besoins de la Chambre d'Assemblée: l'évêque accepta en 1832 de céder édifice et terrain, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 1,000 livres (quelque \$4,000.), ce qui valait bien mieux qu'un loyer précaire et incertain⁵.

L'évêque recevait, en outre, pour lui-même, une pension annuelle. Ce soutien financier s'était manifesté pour la première fois en 1762, quand Briand n'était encore que grand-vicaire du Gouvernement de Québec: ne faisant partie d'aucun Séminaire ni d'aucun Ordre, pourvu d'un maigre canonicat et personnellement dénué, Briand avait accepté du gouverneur Murray un cadeau de 20 livres sterling (soit l'équivalent de son canonicat) "for his good behaviour"⁶. Evêque en 1766, il est assuré d'une pension annuelle de 200 livres sterling, ce que le Gouvernement appelle un "salaire"; il la touche jusqu'à sa mort en 1794, et cette pension passe alors à Mgr Hubert⁷; en 1813, elle est portée de 200 livres sterling à 1,000 livres sterling pour récompenser la loyauté et la bonne conduite de Mgr Plessis⁸; Mgr Panet, qui lui succède, jouit à son tour de cette pension⁹, puis Mgr Signay¹⁰ qui semble bien être le dernier évêque à se laisser pensionner par le Gouvernement.

Ce Gouvernement protestant ira plus loin dans sa politique de soutien, en nommant Mgr Plessis au Conseil législatif; et il voudra faire davantage en proposant à Mgr Signay en 1832 d'accepter un siège au Conseil exécutif, c'est-à-dire devenir ministre d'Etat¹¹.

⁵ Le gouverneur Carleton et le lieutenant-gouverneur Cramahé à Mgr Briand, 1er mai 1778 (AAQ, *Gouvernement*, I: 25), RAPQ, 1929-30: 118; le Secrétaire d'Etat Bathurst au gouverneur Dalhousie, 31 août 1826 (AAQ, *Gouvernement*, II: 32 et 34), RAPQ, 1933-34: 314; Mgr Panet à Mgr Lartigue, 18 fév. 1830 (AAQ, *Registre des lettres*, XIV: 180), RAPQ, 1934-35: 379; Mgr Panet au greffier Glackmeyer, 2 mars 1831 (AAQ, *Registre* cité, XIV: 355), RAPQ, 1935-36: 164; Mgr Panet à Mgr Lartigue, 21 avril 1831 (AAQ, *Registre* cité, XIV: 373), RAPQ cité: 169s.; mémoire de Mgr Signay à la Cour de Rome, 9 nov. 1832 (AAQ, *Registre L*: 38), RAPQ, 1936-37: 137. Voir aussi Têtu, *Histoire du palais épiscopal de Québec*, 89ss.

⁶ Sur cette question, voir Marcel Trudel, *L'Eglise canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, I: 229-231. Les 20 livres sterling équivaudraient à quelque \$480 d'aujourd'hui.

⁷ Mgr Hubert à Mgr Denaut, 27 oct. 1794 (AAQ, *Registre des lettres*, II: 163), RAPQ, 1930-31: 309.

⁸ Le Secrétaire d'Etat Bathurst au gouverneur Prevost, 2 juil. 1813 (AAQ, *Registre H*: 64), RAPQ, 1932-33: 95; le secrétaire Brenton à Mgr Plessis, 4 oct. 1813 (AAQ, *Gouvernement*, I: 112), RAPQ cité: 95.

⁹ Mgr Panet au gouverneur Dalhousie, 28 oct. 1826 (AAQ, *Registre des lettres*, XIII: 37), RAPQ, 1933-34: 313.

¹⁰ Mémoire de Mgr Signay à la Cour de Rome, 9 nov. 1832 (AAQ, *Registre L*: 38), RAPQ, 1936-37: 137; Mgr Signay au secrétaire Craig, 8 nov. 1833 (AAQ, *Registre des lettres*, XVI: 4), RAPQ cité: 225. En 1834, Mgr Signay donne 400 livres de cette pension à son coadjuteur Turgeon qui vient d'être sacré: Mgr Signay à Mgr Turgeon, 4 juin 1834 (AAQ, *Evêques de Québec*, VII: 15), RAPQ, 1937-38: 26.

¹¹ Voir plus bas, note 18.

C'était, en tout cela, apporter à l'Eglise une bien dangereuse sécurité. En permettant et surtout en demandant à l'Etat protestant de servir de bras séculier, on l'amenait à intervenir dans la vie personnelle de l'Eglise. Certes, le loyer qu'on acceptait pour le palais épiscopal ne pouvait guère établir qu'une relation strictement profane, mais il n'en était pas de même de la pension que touchait l'évêque: Mgr Desgly en avait souhaité la continuation¹²; Mgr Hubert fut heureux d'en profiter, et il écrivait, tout en badinant, à son coadjuteur: "Avec cela, je suis riche et j'espère que vous le serez aussi à votre tour"¹³; lorsqu'elle est augmentée au bénéfice de Mgr Plessis, le coadjuteur Panet en félicite son évêque¹⁴, et quand il en hérite, il marque son contentement au gouverneur Dalhousie¹⁵. Il arrive parfois qu'on s'inquiète; à propos de cette pension qui passe soudain de 200 livres à 1,000 livres, le coadjuteur Panet écrit à Mgr Plessis: "Il est bon que cette gratification ne lui (à l'évêque) soit venue qu'après que le clergé a montré sa loyauté. Le peuple aurait pu croire qu'elle avait influé sur son zèle. Je souhaite que ce ne soit pas pour lui par la suite une occasion de juger que les évêques sont trop dépendants"¹⁶. Mais que la gratification vienne après ou avant, elle n'en reste pas moins une façon de lier l'évêque aux intérêts du Gouvernement, et c'est, par exemple, le résultat que recherche le lieutenant-gouverneur Milnes en 1800: Mgr Denaut, "animé des meilleurs sentiments à l'égard du gouvernement", se plaint que ses revenus ne soient pas conformes à sa situation; et Milnes trouve l'occasion heureuse pour la politique britannique: "C'est une occasion, écrit-il, d'attacher plus étroitement l'évêque canadien au gouvernement, s'il plaît à Sa Majesté d'augmenter son traitement de manière à améliorer sa situation"¹⁷.

Quant à l'honneur de faire partie des Conseils de Sa Majesté, il était tout aussi périlleux pour l'évêque. Lorsque le gouverneur Aylmer offre, en 1832, à Mgr Signay d'entrer dans le Conseil exécutif, c'est un geste qu'on vient de faire à l'égard de Papineau et de Neilson pour revaloriser le Conseil exécutif aux yeux de la population; Papineau et Neilson venaient de refuser, mais il y eut hésitation parmi l'épiscopat: le coadjuteur Turgeon servit d'intermédiaire entre l'évêque et le gouverneur; et alors que Mgr Lartigue optait pour un refus, Mgr Provencher se réjouissait de la promotion. Finalement, Mgr Signay porta au gouverneur une réponse négative; et il écrit à Mgr Provencher: "Vous

¹² Mgr Desgly à l'abbé Hussey, 2 déc. 1784 (AAQ, *Evêques de Québec*, II: 3), RAPQ, 1930-31: 186.

¹³ Mgr Hubert à Mgr Denaut, 27 oct. 1794 (AAQ, *Registre des lettres*, II: 163), RAPQ, 1930-31: 309.

¹⁴ Mgr Panet à Mgr Plessis, 27 oct. 1813 (AAQ, *Evêques de Québec*, IV: 49), RAPQ, 1933-34: 241.

¹⁵ Voir plus haut, note 9.

¹⁶ Mgr Panet à Mgr Plessis, lettre citée.

¹⁷ Le lieutenant-gouverneur Milnes au duc de Portland, 1er nov. 1800, *Doc. constitutionnels*, 1791-1818: 255.

vous réjouissez de me voir dans le Conseil Exécutif, et moi, je suis content de n'y être pas entré, par des circonstances que j'attribue à la divine Providence qui juge mieux de ce qui est avantageux au bien de la religion"¹⁸. L'acceptation de Mgr Signay eût signifié l'engagement total de l'Eglise dans la politique du Gouvernement! Les évêques ne devinrent donc pas ministres d'Etat, mais au moins un, Mgr Plessis, avait accepté d'être membre du Conseil législatif. Rome s'en inquiète et demande des explications à Mgr Plessis; celui-ci répond qu'il a accepté pour empêcher les Conseillers protestants de se mêler des affaires de l'Eglise et pour promouvoir les intérêts ecclésiastiques; la réponse de Mgr Plessis fut étudiée par la Congrégation de l'Inquisition et Rome permit à Mgr Plessis de garder son poste¹⁹. Cet évêque pouvait être sincère dans ses objectifs, mais, à cette époque de conflits entre une Chambre d'Assemblée élue par le peuple et un Conseil législatif qui défendait âprement les privilèges de la Couronne, Mgr Plessis risquait fort de passer pour l'homme du Gouvernement, et c'est assez ce qui lui est arrivé; Mgr Lartigue écrit que, pour avoir fait partie du Conseil, Mgr Plessis a beaucoup baissé dans l'estime de ses ouailles: "malgré son caractère connu il passait chez beaucoup de Canadiens et plusieurs du premier rang, pour trop enclin à suivre toutes les mesures du Gouvernement"; et Mgr Lartigue ajoute: "Je crois d'ailleurs que la religion perd plus qu'elle ne gagne dans ces honneurs civils rendus à l'Episcopat"²⁰. A mesure que l'évêque assurait son rang social, il augmentait sa dépendance à l'égard du pouvoir civil.

Offre d'un siège dans le Conseil exécutif, attribution d'une place au Conseil législatif, loyer de 1,000 livres et pension de 1,000 livres versés à l'évêque, paiement d'un salaire aux missionnaires des sauvages, appui du bras séculier: tout cela engage l'Eglise dans la servitude et, à cette Eglise qu'il protège avec intérêt, l'Etat ne ménage pas ses pressions de toutes sortes.

Le Gouvernement intervient auprès de l'évêque pour que les curés fassent le recensement des grains²¹ et le dénombrement de la popula-

¹⁸ Mgr Lartigue à Mgr Signay, 22 déc. 1831 (AAM, *Registre des lettres*, VI: 178), RAPQ, 1942-43: 127s.; Mgr Signay à lord Alymer, 17 déc. 1832 (AAQ, *Gouvernement*, II: 61), RAPQ, 1936-37: 146; le même à Mgr Provencher, 11 avril 1833 (AAQ, *Registre des lettres*, XV: 367), RAPQ, 1936-37: 182.

¹⁹ Le cardinal Somaglia à Mgr Plessis, 1er oct. 1825 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 108 et 224), RAPQ, 1932-33: 238.

²⁰ Mgr Lartigue à Mgr Signay, lettre citée.

²¹ Il y eut recensement des grains par les curés à la demande du Gouvernement, en 1800, en 1805, deux fois en 1812, puis en 1815 et en 1816: Ryland à Mgr Denaut, 11 juin 1800 (AAQ, *Gouvernement*, I: 81), RAPQ, 1931-32: 169; circulaire de J.-O. Plessis, 18 juin 1800, dans *Mandements*, II: 520; circulaire d'Ant. Tabeau, 8 avril 1805, dans *Mandements*, II: 541; le secrétaire Brenton à Mgr Plessis, 7 mai 1812 (AAQ, *Gouvernement*, I: 101), RAPQ, 1932-33: 84; circulaire de Mgr Plessis, 9 mai 1812, dans *Mandements*, III: 79; circulaire de Deschenaux, 20 juil. 1812, *ibid.*, III: 91; circulaire de Mgr Plessis, 10 déc. 1815, et *Mémoire* de Plessis, 15 fév. 1816, *ibid.*, III: 127-132; circulaire du même, 22 oct. 1816, *ibid.*, III: 134s.

tion²², ce que le clergé n'avait jamais fait sous le régime français. Mgr Hubert admet volontiers que c'est là une besogne onéreuse, mais qu'il ne pouvait la refuser au gouverneur et que les Canadiens en retireraient un avantage sérieux²³; et il s'en excuse auprès de ses archiprêtres: "Comme je n'aime pas à charger le clergé d'un ouvrage qui n'est pas précisément le sien, je n'ai consenti à donner la lettre circulaire ci-jointe, qu'après avoir témoigné la répugnance que j'y avais, depuis trois ans, en plusieurs occasions différentes"²⁴.

Le gouverneur ne se gêne pas pour exiger mandements et lettres circulaires. Sous le régime militaire, Gage avait en 1762 manié les ciseaux de la censure dans un mandement ecclésiastique²⁵; sous le régime anglais, le gouverneur intervient d'une façon tout aussi encombrante. Pour inviter les Canadiens à repousser l'envahisseur, Mgr Briand avait préparé une lettre circulaire, mais Carleton (qu'il appelle "le plus aimable des hommes, un homme charmant") exige plutôt un mandement, et Mgr Briand lui donne satisfaction²⁶. Ou bien, par ses circulaires, l'évêque se fait en quelque sorte le publiciste, le *crieur public* du Gouvernement; ce qui ne se faisait pas sous le régime français, la diffusion des édits et ordonnances étant assurée par le capitaine de milice²⁷. En 1768, l'évêque publie une circulaire pour faire connaître les intentions du Gouvernement au sujet des cabarets; en 1772, c'est pour apprendre aux paroissiens qu'il est défendu de donner retraite aux soldats déserteurs; en 1775, pour annoncer le rétablissement des milices; en 1781, pour répandre une ordonnance sur les blés; en 1790, pour inviter les curés à collaborer à l'organisation de la milice; en 1812, pour que les paroissiens fassent les récoltes à la place des miliciens absents²⁸, et, dans une autre circulaire de 1812, Mgr Plessis transmet aux curés la satisfaction du gouverneur pour l'aide qu'ils ont apportée "tant dans la levée des milices, que dans le maintien de la subordination,

²² Dénombrements en 1789, 1790, 1822 (deux fois) et en 1825: circulaire de Mgr Hubert, 9 déc. 1789, dans *Mandements*, II: 396; lettre du même, 22 déc. 1789, *ibid.*, II: 397; circulaire du même, 25 mars 1790, *ibid.*, II: 398; lettre de Cochrane à Mgr Plessis, 18 janv. 1822 (AAQ, *Gouvernement*, II: 15), RAPQ, 1932-33: 182; circulaire de Mgr Plessis, 1er déc. 1822, dans *Mandements*, III: 167; circulaire du même, 25 mai 1825, *ibid.*, III: 187.

²³ Mgr Hubert au curé Jean-Pierre Mennard, 22 déc. 1787 (AAQ, *Registre des lettres*, I: 112), RAPQ, 1930-31: 224.

²⁴ Le même aux archiprêtres, 22 déc. 1789, dans *Mandements*, II: 397.

²⁵ Trudel, *L'Église canadienne sous le régime militaire*, I: 201.

²⁶ Mgr Briand au grand-vicaire Saint-Onge, mai 1775 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 559), RAPQ, 1929-30: 110; projet de circulaire, 22 mai 1775, AAQ, *Evêques de Québec*, I: 179; mandement du même jour, *Mandements*, II: 264s.

²⁷ Depuis 1717, les curés n'avaient plus, en principe, qu'à lire tous les trois mois un édit de 1556 contre les femmes qui cachaient leur grossesse et laissaient périr l'enfant (*Edits, ordonnances royaux*, I: 375s.).

²⁸ Circulaire de Mgr Briand, 15 oct. 1768; circulaire du même, 11 mai 1772; circulaire de Montgolfier, 13 juin 1775; circulaire de Mgr Briand, 17 janv. 1781; circulaire de Mgr Hubert, 7 août 1790; circulaire de Deschenaux, 24 août 1812: *Mandements*, II: 213, 244, 265s., 302s., 432; III: 92.

qui règne parmi elles”²⁹. Plusieurs fois, l’évêque se fait tout simplement le distributeur des missives gouvernementales: en 1790, Mgr Hubert transmet à ses curés le texte des ordres concernant la milice; en 1798 le coadjuteur Plessis est invité à distribuer des brochures du Gouvernement parmi le peuple et à transmettre aux curés une proclamation civile d’action de grâces; en 1805, à la demande du lieutenant-gouverneur, Mgr Denaut envoie à ses curés deux lois à afficher; en 1807, l’administrateur Dunn veut publier un ordre sur la milice: il en fait distribuer le texte par l’évêque; en 1813, Mgr Plessis reçoit cent exemplaires d’une proclamation qu’il enverra à son clergé; en 1832, profitant de l’expédition d’un mandement sur le jeûne, Mgr Panet y joint une proclamation du gouverneur; en 1838 (et ce serait la dernière fois que l’évêque sert ainsi de véhicule), Mgr Signay se soumet au désir de Durham et envoie aux curés des exemplaires de la célèbre proclamation de 1838 pour lui procurer “la plus grande publicité possible parmi vos paroissiens”³⁰.

Mgr Plessis, pour sa part, semble n’avoir jamais protesté, se contentant tout au plus en 1807 d’inviter les curés à faire lecture d’une ordonnance civile hors du service divin et de l’église³¹; en 1810, à l’occasion de l’affaire du *Canadien*, il va même jusqu’à distribuer à ses curés cette proclamation de Craig qui tendait, écrit l’évêque, “à détruire les impressions dangereuses qu’aurait pu faire sur les esprits des sujets de cette province, la circulation de certains écrits propres à créer de la défiance, de l’éloignement et du mépris du Pouvoir Exécutif de Sa Majesté”; et Mgr Plessis invita ses curés à augmenter chez leurs paroissiens la confiance dans le Gouvernement³². En cette crise politique où la liberté venait de souffrir durement, Mgr Plessis et son clergé eurent l’air, aux yeux du peuple, de se ranger ouvertement dans le parti de Craig³³. Quant à Mgr Lartigue, regrettant que Mgr Panet ait envoyé avec son mandement sur le jeûne une proclamation “anti-française du gouverneur”, il lui écrit qu’on a été très froissé en certains

²⁹ Circulaire de Mgr Plessis, 6 oct. 1812, *ibid.*, III: 93.

³⁰ Circulaire de Mgr Hubert, 7 août 1790; circulaire de Mgr Denaut, 19 avril 1805; circulaire de Mgr Plessis, 17 sept. 1807 et 21 mars 1810: *Mandements*, II: 432s., 542; III: 33s., 43-50. Le secrétaire Gale à Mgr Plessis, 12 oct. 1798 (AAQ, *Gouvernement*, I: 69), RAPQ, 1932-33: 4s.; le même au même, 26 déc. 1798 (*ibid.*, I: 75), RAPQ cité: 5; Ryland à Mgr Plessis, 18 sept. 1807 (*ibid.*, I: 86), RAPQ cité: 44; le secrétaire Brenton à Mgr Plessis, 19 oct. 1813 (*ibid.*, I: 113), RAPQ, cité: 95; Mgr Lartigue à Mgr Panet, 5 mai 1832 (AAM, *Reg. des lettres*, VI: 293), RAPQ, 1942-43: 144; le même à Mgr Signay, 31 janv. 1833 (*ibid.*, VII: 52), RAPQ, 1943-44: 215. Dans une lettre, Mgr Lartigue écrit que certains curés de Montréal ont lu en chaire, à même la *Gazette*, le mandement épiscopal et la proclamation du gouverneur: “Voyez le bel effet!” (le même au même, 11 fév. 1833, *ibid.*, VII: 65; RAPQ, cité: 217).

³¹ Circulaire de Mgr Plessis, 17 sept. 1807, *Mandements*, III: 33s.

³² Circulaire du même, 21 mars 1810, *ibid.*, III: 43-50.

³³ Le curé Boucher à Mgr Plessis, 28 mars 1810 (AAQ, *Gouvernement*, VI: 52), RAPQ, 1932-33: 66. Sur la lecture en chaire ou sur le perron de l’église, voir diverses lettres de curés à Mgr Plessis en mars et avril 1810 (AAQ, *Gouvernement*, VI: 53-70), RAPQ, 1932-33: 66-69.

milieux : "J'apprends que les curés ont été si mécontents de recevoir la proclamation du gouverneur en même temps et par la même voie que votre mandement, qu'ils ont comparé cette époque à celle où le général Craig envoyait les siennes par le canal de l'évêque, et j'en connais qui ont laissé de côté cette proclamation, sans la remettre à personne, parce qu'ils ne se regardent pas avec raison, comme officiers publics du gouvernement civil³⁴. On comprend alors que, devant une hiérarchie ecclésiastique qui consent à servir de courrier royal, un gouverneur ait pris sur lui d'annoncer lui-même jeûne et prières publiques; à Mgr Panet qui ne semble pas s'inquiéter, Mgr Lartigue écrit qu'il est contraire à la discipline de l'Eglise d'annoncer des jeûnes dans le temps pascal, que c'est là chez le gouverneur un acte de suprématie inconvenant pour les catholiques et dont il faut le guérir³⁵.

L'Eglise ressent encore cette servitude dans le recrutement de ses membres. En 1763, le roi avait décidé de laisser s'éteindre les Jésuites et les Récollets. Le sort qu'on impose aux Jésuites peut, dans le contexte de l'époque, se comprendre facilement, les Jésuites étant déjà persécutés ou pourchassés par des pays catholiques; mais pourquoi s'en prendre aux Récollets? il semble bien que l'Angleterre ait voulu par là réduire tout le clergé à un état séculier, plus immédiatement soumis à l'évêque et plus facilement contrôlable. Le Gouvernement veille aussi à bloquer l'entrée de toute nouvelle communauté religieuse. A une époque où l'Eglise du Canada voit diminuer ses effectifs d'une façon alarmante, voici que s'amène à Québec en 1801 un Père Zocchi, de la Société de la Foi de Jésus: il espère s'établir avec les siens dans le Bas-Canada. Mgr Denaut remercie le Ciel de ce secours; or le Père Zocchi passe en vain l'hiver à Québec: le lieutenant-gouverneur refuse de les admettre dans la province; l'évêque espère qu'ils pourront au moins s'établir en Nouvelle-Ecosse, qui fait alors partie du diocèse de Québec, mais le Père Zocchi en est réduit à passer aux Etats-Unis avec ses religieux³⁶. En 1828, Mgr Lartigue projette de faire venir des Frères de la Doctrine chrétienne, mais l'évêque Panet lui répond que cela ne peut se faire; pourquoi? "Le Gouvernement s'opposeroit à l'introduction de ces personnes et ne les souffriroit pas dans la Province, sous prétexte que ce sont des étrangers (...) on les considéreroit comme des Religieux et c'est assez pour leur fermer l'entrée de la

³⁴ Mgr Lartigue à Mgr Panet, 5 mai 1832 et à Mgr Signay, 31 janv. 1833 (AAM, *Régistre des lettres*, VI: 293; VII: 52), RAPQ, 1942-43: 144; 1943-44: 215.

³⁵ Le même au même, 16 avril 1832 (*ibid.*, VI: 270), RAPQ, 1942-43: 141; le même au même, 24 avril 1832 (*ibid.*, VI: 285), RAPQ cité: 143.

³⁶ Mgr Denaut à Mgr Plessis, 9 déc. 1801 (AAQ, *Reg. des lettres*, IV: 90), RAPQ, 1931-32: 187; le même au même, 21 avril 1802 (*ibid.*, IV: 96), RAPQ cité: 190; le même au même, 14 juin 1802 (*ibid.*, IV: 100), RAPQ cité: 192, le même au vic.-gén. Burke, 14 juin 1802 (*ibid.*, IV: 101), RAPQ cité: 192; le même au même, 10 sept. 1802 (*ibid.*, IV: 106), RAPQ cité: 194.

Province"³⁷. Et l'Eglise canadienne continue de vivre sans pouvoir accepter de secours extérieur.

Le pouvoir civil intervient aussi dans les cures. Sous le régime français, l'Eglise l'avait emporté sur l'Etat en assurant l'amovibilité des cures et le gouverneur n'avait aucune autorité sur elles: l'évêque d'avant 1760 demeure parfaitement maître en ce domaine. C'est Murray qui le premier s'arrogea, sous le régime militaire, le droit d'intervenir dans la nomination des curés, et cela, écrit-il, "en vue de tenir ces curés dans un état de sujétion nécessaire"³⁸; un article des instructions royales vint en 1775 préciser que "personne ne pourra recevoir les ordres sacrés et n'aura charge d'âmes sans avoir au préalable obtenu" la permission du gouverneur³⁹. Comme bien d'autres articles, celui-ci pouvait demeurer lettre morte sans que le gouverneur en soit blâmé, mais il était toujours à craindre qu'un gouverneur applique rigoureusement ces instructions ou se fonde sur elles pour exercer quelque gênante pression. A cause d'une pression de ce genre ou tout simplement par faiblesse devant le pouvoir politique, Mgr Denaut aura l'habitude, de 1797 à 1805 (c'est-à-dire pendant tout son épiscopat), d'envoyer à l'autorité anglaise, pour approbation, un rapport annuel de ses nominations aux cures: quand il se juge en retard, il s'en excuse; si un mois ou deux après la présentation de son rapport, il survient un nouveau changement d'obédience, Mgr Denaut rédige un nouveau rapport à l'adresse du gouverneur. On ne sent chez lui aucune réticence, bien au contraire: "Je le fais aujourd'hui (...) avec un nouveau plaisir", écrit-il en 1799; ou, en 1802: "Ce rapport, que j'aime à lui faire tous les ans, me procure le précieux avantage de lui présenter mes respectueux hommages"; il insiste sur sa fidélité à remplir ce devoir: "Depuis que je suis évêque en titre, je n'ai pas manqué de donner aux gouverneurs connaissance des arrangements que les circonstances amènent tous les ans, dans mon diocèse"⁴⁰.

Il ne faut pas alors s'étonner que les autorités anglaise en profitent pour pousser de l'avant certains candidats ou pour en éloigner d'autres. En 1774, Pierre-Antoine Porlier, curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, souhaite obtenir la cure de Québec et l'évêque est prêt à donner son

³⁷ Mgr Panet à Mgr Lartigue, 27 déc. 1828 (AAQ, *Reg. des lettres*, XIII: 504), RAPQ, 1933-34: 421.

³⁸ Voir là-dessus Trudel, *op. cit.*, I: 216-221.

³⁹ Art. 21 des instructions à Carleton, 3 janv. 1775, dans *Doc. constitutionnels*, 1759-1791, II: 587.

⁴⁰ Mgr Denaut au gouv. Prescott, 25 sept. 1797; le même au même, 23 oct. 1797; le secrétaire Ryland à Mgr Denaut, 14 nov. 1797; Mgr Denaut à Mgr Plessis, 25 oct. 1798; le même au gouv. Prescott, 25 oct. 1798; le même au même, 2 déc. 1798; Prescott à Mgr Denaut, 13 déc. 1798; Mgr Denaut au lieut.-gouverneur Milnes, 30 sept. 1799; le même au même, 18 déc. 1800; le même au même, 9 déc. 1801; le même au même, 22 nov. 1802; le même à Thomas Dunn, 3 oct. 1805; le même à Mgr Plessis, 3 oct. 1805 (AAQ, *Reg. des lettres*, II: 342, 348; IV: 8, 9, 13, 31, 74, 90, 127, 206, 207; *Gouvernement*, I: 66, 73), RAPQ, 1931-32: 138, 140, 141, 153, 155, 161, 179, 186, 200, 237.

consentement, mais le lieutenant-gouverneur Cramahé qui vient de faire entrer Mgr Briand dans sa cathédrale, s'y oppose: Porlier n'aura pas sa promotion⁴¹. En 1797, le gouverneur Prescott désire qu'on offre à Pierre-Simon Renault la cure de Saint-Laurent (près Montréal): Mgr Denaut se rend à cette demande⁴². En 1798, le prince Edouard, qui avait séjourné à Québec de 1791 à 1793, demande par lettre à Mgr Denaut que Gilmer, prêtre irlandais émigré de France, soit placé de manière avantageuse: Mgr Denaut le nomme grand-vicaire en Nouvelle-Ecosse; mais voici que ce Gilmer se présente dans le Bas-Canada: comme le prince avait parlé d'un bon poste, l'évêque destine Gilmer à la cure de Saint-Nicolas et s'excuse auprès du prince de ne pouvoir faire mieux; Gilmer refuse: l'évêque coadjuteur est convoqué chez le gouverneur et celui-ci ne donne raison à l'évêque que lorsque Gilmer a suffisamment démontré qu'il est intraitable⁴³. Ou l'autorité civile intervient pour faire déplacer un curé: en 1800, le curé de Terrebonne, Beaumont, se mêle de l'élection du député de Bouc; Ryland écrit à l'évêque que, de l'avis du lieutenant-gouverneur Milnes, il vaudrait mieux envoyer Beaumont dans une autre paroisse: Mgr Denaut retire de Terrebonne le curé Beaumont et, lorsqu'il l'envoie l'année suivante à Verchères, il a soin d'en avertir tout de suite le lieutenant-gouverneur⁴⁴.

Interventions peu importantes en elle-mêmes, mais elles illustrent bien la "suprématie" que s'arroge l'autorité civile anglaise. Ces interventions ne sont pas des accidents, elles sont les étapes d'une politique bien définie, dont le lieutenant-gouverneur Milnes a été le principal artisan. Cette politique, comme la décrira Mgr Plessis, "seroit de faire nommer par le Gouvernement tous les curés du Diocèse et de leur faire donner des commissions Royales pour assurer leurs droits temporels en même temps que l'évêque leur donneroit la juridiction spirituelle (...) Combien de fois ne pourra-t-il pas arriver que le Gouverneur voudroit commissionner un prêtre que l'évêque ne jugeroit pas Digne de la place dont il s'agiroit? D'ailleurs, ce point n'est pas le seul sur lequel ils entendent empiéter. C'est courir à grands pas à la dégradations du Clergé et à la destruction de la Religion catholique en ce pays."

⁴¹ Mgr Briand à Porlier, 14 mai 1774 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 503), RAPQ, 1929-30: 105.

⁴² Mgr Denaut au curé Renault, 5 sept. 1797 (AAQ, *Reg. des lettres*, II: 340), RAPQ, 1931-32: 135.

⁴³ Le prince Edouard à Mgr Denaut, 10 août 1798; Mgr Denaut à Mgr Plessis, 17 sept. 1798; le même à Gilmer, 24 sept. 1798; le même au prince Edouard, même jour; le même à Gilmer, 8 oct. 1798; le prince Edouard à Mgr Plessis, 15 oct. 1798; le secrétaire Gale à Mgr Plessis, 18 oct. 1798; le même au même, 20 oct. 1798 (AAQ, *Gouvernement*, I: 68, 70, 71, 72; *Reg. des lettres*, II: 363, 366, 367, 370), RAPQ, 1931-32: 147, 149, 150; 1932-33: 5.

⁴⁴ Ryland à Mgr Denaut, 3 sept. 1800; Mgr Denaut au curé Beaumont, 26 sept. 1800; Mgr Denaut à Milnes, 18 déc. 1800; le même à Beaumont, 29 août 1801; le même à Milnes, 10 sept. 1801 (AAQ, *Gouvernement*, I: 83; *Reg. des lettres*, IV: 65, 74, 81, 84), RAPQ, 1931-32: 171, 174, 179, 183, 184.

En retour du droit de nommer aux cures, Milnes offrait à l'évêque un *établissement solide*, mais, se demandait Mgr Denaut, si le gouverneur présente aux cures et si celles-ci deviennent inamovibles, que restera-t-il à l'évêque? "J'aimerais donc mieux mon état précaire, tel qu'il est, que cet *établissement solide*, tel qu'il m'est offert". Mgr Denaut se laisse quand même prendre au jeu: sous prétexte de lui procurer un état temporel plus avantageux, Milnes l'amène à demander, dans une requête au roi, cette "existence civile tant pour lui que pour les curés du Diocèse" avec les "prérogatives, droits et émoluments temporels" que le roi voudra y attacher; cette requête, selon Mgr Plessis, pouvait donner occasion au gouverneur "de se faire autoriser à nommer aux cures", et c'est pourquoi Mgr Denaut exprimera son repentir de l'avoir signée . . .⁴⁵

Avec moins d'habileté et de charme que Milnes, le gouverneur Craig voudra en 1811 pousser les choses jusqu'au bout. Au cours de trois célèbres conversations entre lui et Mgr Plessis, il tente d'attirer l'évêque par un "établissement solide" aux conditions que Milnes avait proposées à Mgr Denaut; il use de menaces à peine voilées, mais Mgr Plessis, si faible vis-à-vis le Gouvernement sur d'autres points, lui oppose le refus le plus ferme⁴⁶.

Même s'il intervient de temps à autres dans la nomination aux cures et s'il soumet les curés à diverses corvées civiles, le Gouvernement devra en ce domaine laisser toute juridiction à l'évêque; il a plus de succès dans le domaine épiscopal. Cela se produit dès le début du régime anglais. Réuni dans le plus grand secret, ce 15 septembre 1763, le Chapitre de Québec élit pour évêque le sulpicien Montgolfier, supérieur d'une riche communauté, homme imposant qui pouvait se passer de tout secours de l'Etat; peu après, Murray est nommé gouverneur général, il a son propre candidat; le grand-vicaire Briand, homme timide et sans ressources, attaché à aucune communauté et qui avait déjà reçu l'aide financière de Murray. A cause de l'opposition officielle qu'on lui fait, Montgolfier se désiste; les chanoines procèdent à une autre élection le 11 septembre 1764; ils élisent Briand⁴⁷. Le régime anglais, vieux d'à peine un mois, commençait mal pour l'Eglise canadienne dont l'évêque était l'élu du gouverneur anglais et protestant.

Carleton et plusieurs autres gouverneurs joueront le même rôle que Murray. Afin d'assurer la survivance de l'épiscopat, Mgr Briand avait

⁴⁵ Mgr Denaut à Mgr Plessis, 25 avril 1805; le même au même, 4 juin 1805; Mgr Plessis au recteur Bourret, 25 mai 1806; le même au même, 4 juil. 1806 (AAQ, *Reg. des lettres*, IV: 195, 197, 221, 230 (RAPQ, 1931-32: 231, 232s.; 1932-33: 25, 28; requête de Mgr Denaut, 18 juil. 1805, dans *Mandements*, II: 547s.; voir aussi les conversations de Mgr Plessis avec le gouv. Craig, *ibid.*, III: 64. Sur cette politique de Milnes, il faut lire l'article de Jean-Pierre Wallot, *Sewell et son projet d'asservir le clergé canadien*, dans RHAF, XVI (mars 1963): 549-566.

⁴⁶ Conversations des 4 et 27 mai et 1er juin 1811, dans *Mandements*, III: 59-72.

⁴⁷ Sur ce problème, voir Trudel, *op. cit.*, I: 243-334.

obtenu de Rome qu'il désignerait lui-même son coadjuteur et successeur. Arrivé au pays en 1766, il songe tout de suite à se donner un coadjuteur et il en demande la permission au lieutenant-gouverneur Carleton⁴⁸; d'ailleurs, à cause de sa timidité et des problèmes que lui causaient certains de ses prêtres, il parlait déjà, à 52 ans seulement, de se retirer. Carleton apprend bientôt que les curés de Montréal délibèrent sur le choix d'un candidat, il s'inquiète et se rend chez l'évêque, mais Mgr Briand le rassure⁴⁹. Carleton laisse traîner l'affaire jusqu'en 1770 et donne enfin son consentement. A un correspondant, Mgr Briand raconte que le choix du coadjuteur s'est fait "de l'agrément du Gouverneur", mais au Nonce de Paris il donne une version moins pudique: le gouverneur, écrit-il, "m'a proposé pour mon coadjuteur M. Louis-Philippe Mariauchau Desglis"; ou, comme il l'écrit à l'un de ses vicaires-généraux: le gouverneur "a paru désirer M. d'Esgly; je n'ai pas cru devoir m'y opposer, c'est un bon prêtre"⁵⁰. Qui était ce Desgly, choisi par le gouverneur? un prêtre de 60 ans, donc de cinq ans plus âgé que l'évêque en titre, affligé de surdité et dont Mgr Briand dira dès 1774 que ce coadjuteur ne lui est pas "d'un grand secours"⁵¹; curé de Saint-Pierre de l'île d'Orléans depuis près de 40 ans, il va y demeurer non seulement dans le temps de sa coadjutorerie, mais même une fois devenu évêque de Québec: ce qui compliquera sérieusement l'administration ecclésiastique. Choisi en 1770, Mgr Desgly ne sera consacré qu'en juillet 1772, à cause de difficultés survenues à Londres, et ne sera proclamé qu'en 1774. Il avait fallu huit ans pour assurer la survivance épiscopale, et encore n'avait-on obtenu, par la décision du gouverneur, qu'un coadjuteur sexagénaire, entêté jusqu'à sa mort à vivre dans son île, au lieu d'accepter des appartements au Séminaire de Québec.

Dix ans plus tard, ce même problème de survivance se pose: Mgr Briand, âgé de 69 ans, sent croître ses infirmités, son coadjuteur est un vieillard de 74 ans: on pouvait craindre "que la mort de l'un et de l'autre ne privât encore le diocèse de la succession épiscopale"⁵²: Mgr Briand démissionne donc en 1784 pour que Mgr Desgly, devenu évêque en titre, puisse avoir un coadjuteur. Profitant, semble-t-il, de l'absence du gouverneur Haldimand (qui vient tout juste de partir pour l'Angleterre), Mgr Desgly choisit Jean-François Hubert, ancien secrétaire de Mgr Briand et alors missionnaire à Détroit, qui n'avait que 45 ans. Pour Mgr Desgly, le droit du roi d'Angleterre à nommer l'évêque

⁴⁸ Mgr Briand au nonce à Paris, 27 juil. 1770; le même à Villars, 28 juil. 1770 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 135, 139), RAPQ, 1929-30: 85.

⁴⁹ Le même au vic-gén. Marchand, 25 avril 1767 (AAQ, *Copies de lettres*, III: 253), RAPQ, 1929-30: 70.

⁵⁰ Mgr Briand au vig.-gén. Marchand, 22 juin 1770; le même au doyen Lacorne, 27 juil. 1770 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 153; *Cartable des grands vicaires*, 69), RAPQ cité, 85; 1947-48: 108; voir aussi les lettres plus haut citées, note 48.

⁵¹ Mgr. Briand à l'abbé de l'Isle-Dieu, 7 juin 1774 (AAQ, *Evêques de Québec*, I: 172), RAPQ, 1929-30: 107; *Mandements*, II: 312.

⁵² Oraison funèbre par M. Plessis, citée dans *Mandements*, II: 187.

“paraît incontestable”, mais on compte que “du moins pour cette fois”, le roi n’en nommera pas d’autre que Hubert⁵³. Le Gouvernement n’avait pas encore dit son mot. Il paraît qu’Haldimand, assez mécontent de ce qui s’était passé, aurait poussé deux candidats, l’un dominicain, l’autre récollet qu’on disait de tristes sujets⁵⁴. En tout cas, Londres exige qu’on offre d’abord la coadjutorerie à celui-là même qu’on avait écarté vingt ans plus tôt, le sulpicien Montgolfier. Situation très embarrassante: Rome a déjà accepté Hubert; quant à Montgolfier, il avait vieilli depuis l’élection secrète de 1763: âgé de 74 ans, il était d’ailleurs malade et “retombait en enfance”; il refuse l’invitation dans toutes les formes et, après seulement, Londres laisse le champ libre à Hubert⁵⁵. Les bulles arrivent en mai 1786, mais le lieutenant-gouverneur Hope, faute d’une confirmation officielle de Londres, ne permet pas de procéder à la consécration: il faut attendre le nouveau gouverneur, Carleton dit Dorchester, ce qui retarde le sacre à novembre 1786⁵⁶. Mgr Hubert est le premier évêque du régime anglais à être véritablement le choix de la hiérarchie catholique, mais les deux années de tractation avaient failli, à cause de la vieillesse de Mgr Briand et de Mgr Desgly, mettre fin à la survivance épiscopale.

Devenu évêque en titre en 1788, Mgr Hubert doit se donner un coadjuteur: c’est le gouverneur Dorchester qui le choisit. A ne lire que la correspondance ecclésiastique avec Paris et Rome, on croirait que l’évêque a procédé en toute liberté⁵⁷; or nous trouvons dans une lettre de Mgr Hubert à Dorchester l’aveu suivant: “Quand il a plu à Votre Excellence de nommer Monsieur Bailly pour mon coadjuteur”⁵⁸. Ancien missionnaire d’Acadie et ancien aumônier militaire, Bailly de Messein avait été pendant quatre ans en Angleterre précepteur des enfants de Dorchester; lorsque celui-ci revient en 1786, Bailly de Messein, curé de Neuville, est un assidu du château. De ce coadjuteur mondain et ambitieux qu’on lui a imposé, Mgr Hubert aura à se plaindre amère-

⁵³ Mgr Briand au Saint-Siège, 30 nov. 1784 (AAQ, *Evêques de Québec*, I: 188), RAPQ, 1929-30: 132; *Mandements*, II: 341s.; Mgr Desgly au nonce à Paris, 2 janv. 1785 (AAQ, *Registre D*: 45), RAPQ, 1930-31: 187.

⁵⁴ Adhemar et Delisle à Mgr Briand, 8 mars 1785 (AAQ, *Gouvernement*, I: 37), RAPQ, 1929-30: 132.

⁵⁵ Lord Sydney au lieutenant-gouv. Hamilton, 30 avril 1785; le cardinal Antonelli à Mgr Briand, 29 juin 1785; Brassier à Mgr Hubert, 12 avril 1790; Mgr Desgly à Villars, 9 juillet 1785; le même à lord Sydney, 9 juil. 1785; le vic-gén. Hussey à Mgr Desgly, 6 déc. 1785 (AAQ, *Gouvernement*, I: 41; *Correspond. manuscrite de Rome*, I: 44; *Cartable des grands-vicaires*, 17; *Evêques de Québec*, II: 7, 16; VI: 24), RAPQ, 1929-30: 133; 1930-31: 189, 190; 1947-48: 115.

⁵⁶ Le lieutenant-gouv. Hope à Mgr Hubert, 31 mai 1786 (AAQ, *Gouvernement*, I: 48), RAPQ, 1930-31: 201; Mgr Briand au vic-gén. Hussey, 19 sept. 1786; Mgr Desgly au gouv. Dorchester, 30 oct. 1786 (AAQ, *Copies de lettres*, V: 219, 229), RAPQ cité, 191, 193.

⁵⁷ Mgr Hubert au cardinal Antonelli, 19 juin 1788; le cardinal Antonelli à Mgr Hubert, 27 sept. 1788 (AAQ, *Registre D*, 106: 182), RAPQ cité, 204, 205; Mgr Hubert à Villars, 20 oct. 1788 (AAQ, *Registre des lettres*, I: 8), RAPQ cité, 206.

⁵⁸ Mgr Hubert au gouv. Dorchester, 1790, dans *Mandements*, II: 419.

ment, en particulier dans la querelle universitaire de 1789, et il écrira même à Dorchester : "Plus il est voisin du sommet, plus il s'efforce d'y atteindre. La seconde place dans mon Diocèse ne lui suffit pas"⁵⁹. Pour sa conduite à l'égard de son évêque, Mgr Bailly de Messein sera même menacé de déposition par Rome⁶⁰.

Ce coadjuteur encombrant décède en 1794 : instruit par l'expérience, Dorchester va-t-il laisser toute liberté à Mgr Hubert ? Il se produit un léger changement : l'évêque peut maintenant choisir parmi trois noms que lui donne le gouverneur. Mgr Hubert est tout heureux de la "liberté du choix" et il écrit : le gouverneur "m'a laissé dans ce choix une liberté entière sur ceux qu'il m'avoit nommés".⁶¹ Curieuse liberté entière que celle-là ! En tout cas, parmi ces noms, l'évêque choisit Pierre Denaut, curé de Longueuil, et il l'invite à remercier le gouverneur d'avoir pensé à lui⁶².

Mgr Denaut accède au siège épiscopal en 1797 : il lui faut un coadjuteur. Quand Plessis aura été choisi, Mgr Denaut écrira : "Ce n'a pas été une petite affaire de nommer un coadjuteur"⁶³. Que s'est-il passé ? La nomination du coadjuteur, vient-il d'écrire, dépend entièrement du bon plaisir du roi ou du gouverneur, et il est à craindre que l'épiscopat "ne soit accordé à la brigue ou à la faveur de quelque ambitieux"⁶⁴. L'histoire Bailly de Messein faillit se répéter lorsque le prince Edouard, dans des circonstances restées obscures, tenta de faire passer Pierre-Simon Renaud, curé de Beauport⁶⁵. On choisit plutôt Plessis, curé de Québec, réputé pour son éloquence et son vaste savoir ; âgé de 34 ans, il sera le plus jeune évêque du pays laurentien sous le régime anglais. Il a été le candidat du gouverneur Prescott ; nous ignorons s'il était un candidat unique ou si d'autres avaient été placés en lice ; en tout cas, Mgr Hubert écrit à Prescott : "Je ne saurais témoigner trop de reconnaissance à Votre Excellence pour le choix qu'elle a fait du futur coadjuteur. Ce choix est selon mon coeur."⁶⁶

Quand Mgr Plessis devient évêque en titre, en 1806, à 43 ans, il a besoin d'un coadjuteur pour assurer la survivance épiscopale. En 1770,

⁵⁹ Lettre citée.

⁶⁰ Le cardinal Antonelli à Mgr Hubert et à Mgr Bailly, 6 avril 1791 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 53), RAPQ cité, 247.

⁶¹ Mgr Hubert à Mgr Denaut, 31 mai 1794 (AAQ, *Registre des lettres*, II: 133), RAPQ cité, 300 ; le même au cardinal Antonelli, 13 juin 1794 (AAQ, *Registre E*: 36), RAPQ cité, 302.

⁶² Le même à Mgr Denaut, 26 mai 1794 (AAQ, *Registre des lettres*, II: 131), RAPQ cité, 300.

⁶³ Mgr Denaut au missionnaire Marchand, 27 sept. 1797 (AAQ, *Registre des lettres*, II: 243), RAPQ, 1931-32: 138.

⁶⁴ Mgr Denaut au cardinal Gerdil, 10 sept. 1797 (AAQ, *Registre G*: 1), RAPQ cité, 137.

⁶⁵ Mgr Lartigue à Mgr Signay, 20 mai 1834 (AAM, *Registre des lettres*, VII: 470), RAPQ, 1943-44: 265.

⁶⁶ Mgr Hubert au gouv. Prescott, s.d. (AAQ, *Registre E*: 81), RAPQ, 1930-31: 350.

le coadjuteur désigné avait cinq ans de plus que l'évêque; cette fois, Bernard Panet, curé de la Rivière-Ouelle, en a dix de plus! Ce qui donnera lieu longtemps à des inquiétudes. Mgr de Cheverus écrira à Mgr Plessis en 1817: "Je regrette bien l'infirmité de votre vénérable coadjuteur"⁶⁷; et, voyant l'évêque titulaire parvenu à 62 ans quand le successeur à venir en a 72, Mgr Lartigue s'en ouvre à Mgr Plessis dans une lettre qu'il lui demande de brûler: curé de la Rivière-Ouelle depuis 44 ans, ce coadjuteur âgé a de la répugnance à vivre en ville, il n'est aucunement initié à la fonction épiscopale, il serait homme à se laisser imposer un coadjuteur par le Gouvernement et "où en serait alors la religion dans ce pays?"⁶⁸ Qui donc avait choisi Panet? La correspondance officielle nous le présente comme demandé par Mgr Plessis lui-même⁶⁹, mais la correspondance officielle a toujours fait illusion sur ce point; c'est Mgr Panet qui nous donne lui-même la vraie réponse, lorsqu'il affirme que depuis la conquête il a toujours été d'usage que le gouverneur choisisse le coadjuteur⁷⁰.

Le problème épiscopal se pose de nouveau en 1825, à la mort de Mgr Plessis. Entre temps, il y avait eu nomination de quatre évêques auxiliaires (McDonell, McEachern, Provencher et Lartigue): ils avaient été le libre choix de la hiérarchie catholique, parce qu'aucun d'eux n'avait droit de succession au siège de Québec, le seul reconnu dans le Bas-Canada⁷¹. Il faudra donc un coadjuteur à Mgr Panet, nouvel évêque en titre; en 1794, le gouverneur avait présenté trois noms à l'évêque en 1825, on procède autrement: c'est l'évêque qui soumet trois noms au gouverneur Dalhousie, en proposant Joseph Signay, Pierre-Flavien Turgeon et un candidat qui nous demeure inconnu. Ces deux derniers firent savoir au gouverneur qu'ils refuseraient l'épiscopat s'ils étaient choisis. Il ne resta donc plus que Signay: on craignit un temps que le

⁶⁷ Mgr de Cheverus à Mgr Plessis, 8 août 1817 (AAQ, *Etats-Unis*, II: 30), RAPQ, 1932-33: 126.

⁶⁸ Mgr Lartigue à Mgr Plessis, 23 avril 1825 (AAM, *Registre des lettres*, III: 200), RAPQ, 1941-42: 459.

⁶⁹ Le Préfet de la Propagande à Mgr Plessis, 23 août 1807 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 105) RAPQ, 1932-33: 31.

⁷⁰ Mgr Panet au Préfet de la Propagande, 21 nov. 1827 (AAQ, *Registre des lettres*, XIII: 289), RAPQ, 1933-34: 368. Quand il affirme que le choix du coadjuteur se fait depuis la conquête par le gouverneur, Mgr Panet ajoute que le gouverneur choisit parmi les trois prêtres présentés par l'évêque; or ici Mgr Panet fait erreur: Desgly et Bailly ont été désignés sans choix par le gouverneur; Denaut a été choisi parmi trois noms soumis par le gouverneur et non par l'évêque; il a pu en être de même pour Plessis et Panet.

⁷¹ Mgr Plessis obtint directement de Londres l'approbation de 4 nouveaux évêques auxiliaires: en 1817, il avait obtenu la reconnaissance d'Alexandre McDonell pour le Haut-Canada (sacré le 31 déc. 1820), et celle de Bernard Angus McEachern pour les Maritimes (sacré le 17 juin 1821); en 1819, lors de son voyage en Angleterre, il fait agréer par le Régent, Joseph-Norbert Provencher pour la Rivière-Rouge (sacré le 22 mai 1822) et Jean-Jacques Lartigue pour Montréal (sacré le 21 janvier 1821). Mgr Plessis à lord Bathurst, 20 août et 16 sept. 1819 (AAM, *Pièces et actes*, I: 2), RAPQ, 1941-42: 347s.; lord Bathurst à Mgr Plessis, 15 sept. 1819 (*ibid.*, I: 3), RAPQ cité, 348.

gouverneur n'ajoutât de lui-même aux candidatures et, par ailleurs, selon Mgr Lartigue, une faction aurait tenté de mousser la candidature du célèbre curé Chaboillez dont les polémiques avaient causé tant d'émoi⁷². En tout cas, Dalhousie opta pour Signay et lui écrivit: "I have selected you to that charge"; à Mgr Panet, il annonce dans une lettre: "Having after mature consideration selected Monr Signay to be the coadjutor in your vacancy, and knowing from yourself that that nomination is acceptable to you"⁷³. Ce choix fait, il faut, en plus des bulles de Rome, attendre l'approbation de Londres, et Dalhousie apporta en l'affaire une innovation dangereuse: il prétendait qu'il fallait envoyer à Londres trois noms parmi lesquels choisirait là-bas le Gouvernement⁷⁴. Le temps passait, et en 1826 Mgr Panet s'alarme à bon droit: "A mon âge de 74, tout à l'heure accomplis, je puis à tout moment descendre au tombeau & où en seroit le Diocèse, s'il n'y avoit pas de Coadjuteur?"⁷⁵. Enfin, choisi à la fin de 1825, Mgr Signay put se faire sacrer en mai 1827, après un retard d'un an et demi qui avait failli interrompre la succession du siège de Québec.

Au début d'octobre 1832, Mgr Panet devenu trop vieux laisse l'administration du diocèse à Mgr Signay; tout de suite, le 10 octobre, le gouverneur Aylmer écrit à Mgr Panet: "Pour ce qui regarde la question intéressante de trouver un coadjuteur (à Mgr Signay), je prie votre Seigneurie d'avoir la complaisance de (lui) communiquer mon désir de m'entretenir avec lui là-dessus; et j'espère que le résultat contentera et votre Seignerie et lui"⁷⁶. Que résultera-t-il de ce rendez-vous de Mgr Signay au château? une lettre d'Aylmer à Signay le surlendemain: "Having after mature consideration selected Mons. Turgeon to be the coadjutor in your vacancy and knowing from yourself that this nomination is acceptable to you"; trois mois après, le coadjuteur Turgeon était déjà accepté par Londres⁷⁷. En ce choix de 1832, c'est encore le gouverneur qui prend l'initiative en faisant venir l'évêque au château pour

⁷² Mgr Panet au Préfet de la Propagande, 21 nov. 1827 (AAQ, *Registre des lettres*, XIII: 289), RAPQ, 1933-34: 369; Mgr Turgeon à Thomas Maguire, 25 oct. 1833 (AAQ, *Evêques de Québec*, VII: 5), RAPQ, 1937-38: 23; Mgr Lartigue au vic. apostol. Poynter, 13 déc. 1825 (AAM, *Registre des lettres*, IV: 30), RAPQ, 1941-42: 473s.

⁷³ Lord Dalhousie à Mgr Signay, 10 déc. 1825; le même à Mgr Panet, 16 déc. 1825 (AAQ, *Gouvernement*, II: 26, 29), RAPQ, 1933-34: 264, 265.

⁷⁴ Le même à Mgr Panet, 9 déc. 1825; le secrétaire Cochrane à Mgr Signay, 16 déc. 1825 (AAQ, *Gouvernement*, II: 25, 30), RAPQ cité, 264, 265; Mgr Panet à Mgr Poynter, 21 déc. 1825 (AAQ, *Registre des lettres*, XII: 402), RAPQ cité, 266; lord Goderich au gouv. Aylmer, 3 janv. 1833 (AAQ, *Gouvernement*, II: 63), RAPQ, 1935-36: 272.

⁷⁵ Mgr Panet à Robert Gradwell, 15 nov. 1826 (AAQ, *Registre des lettres*, XIII: 55), RAPQ, 1933-34: 318.

⁷⁶ Le gouv. Aylmer à Mgr Panet, 10 oct. 1832 (AAQ, *Gouvernement*, II: 46), RAPQ, 1935-36: 270.

⁷⁷ Le même à Mgr Signay, 12 oct. 1832 (AAQ, *Gouvernement*, II: 37), RAPQ, 1936-37: 131s.; Mgr Signay à Mgr Provencher, 11 avril 1833 (AAQ, *Registre des lettres*, XV: 367), RAPQ cité, 180.

discuter d'un coadjuteur, mais c'est l'évêque qui fait passer son candidat : celui-ci répondait parfaitement aux vues d'Aylmer.

A cause de la subdivision qui va bientôt se produire pour le diocèse de Québec dans le Bas-Canada, Mgr Turgeon est le dernier coadjuteur dont le choix soit à décider entre le gouverneur et l'évêque. Après 1832, la hiérarchie catholique ne traite plus, sur ce point, qu'avec Rome. C'est Mgr Lartigue qui eut le courage de poser le premier geste d'indépendance absolue en 1836 : deux ans plus tôt, il s'était choisi un coadjuteur dans la personne d'Antoine Tabeau sans en rien discuter avec le Gouvernement⁷⁸, mais Montréal n'était pas encore un évêché en titre ; il le devient en 1836. Que fait alors Mgr Lartigue ? Sans en discuter avec le gouverneur, sans même l'en avertir, il envoie à Rome trois noms d'évêques, dont le *dignissimus* était Ignace Bourget ; mis devant le fait accompli, le gouverneur et Londres approuvèrent rapidement le choix de Bourget. Le précédent posé par Mgr Lartigue avait bien fait plaisir à Mgr Signay : on se sentait enfin libre.⁷⁹

Ce problème de la nomination d'un coadjuteur à l'évêque de Québec n'était qu'un problème intermittent, ses données pouvaient varier d'un gouverneur à l'autre, d'un évêque à l'autre, il pouvait être plus ou moins difficile selon les circonstances, mais il ne se posait que par intervalles. Or un problème d'envergure harasse sans arrêt pendant 70 ans l'Eglise catholique du Canada français : la subdivision de l'immense diocèse de Québec.

Le diocèse primitif couvrait toute la Nouvelle-France, c'est-à-dire depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique ; la conquête l'amputa de la Louisiane, puis le traité de 1783 en détacha l'actuel territoire des Etats-Unis : il restait quand même les Maritimes, le Bas-Canada, le Haut-Canada et l'Ouest ! Dès 1783 et plus fortement encore en 1789, l'évêque de Québec aurait voulu un évêché à Montréal, "mais,

⁷⁸ Thomas Maguire à Mgr Ange Mai, 14 juil. 1834 (AAQ, *Diocèse de Québec*, VII : 118), RAPQ cité, 264. Dégoûté des misères que lui causaient ses ex-confrères les Sulpiciens, Mgr Lartigue voulait démissionner au bénéfice de Tabeau, mais ce dernier ne voulait pas accepter la charge, malgré les pressantes invitations de Rome qui lui donna le titre de *évêque-élu de Spiga* : sa mort mit un terme à la discussion.

⁷⁹ Mgr Signay à Mgr Lartigue, 26 oct. 1836 (AAQ, *Registre des lettres*, XVII : 512), RAPQ, 1937-38 : 133 ; Mgr Lartigue au cardinal Franson, 12 nov. et 28 déc. 1836 (AAM, *Registre des lettres*, VIII : 312, 342), RAPQ, 1944-45 : 218s., 227 ; le secrétaire Walcott à Mgr Lartigue, 9 sept. 1837 (AAM, *Pièces et actes*, III : 26), RAPQ, 1944-45 : 250. Rome avait décidé en 1834 qu'on lui enverrait 3 noms choisis par les évêques, les vicaires-généraux et les supérieurs réunis, et que, ces noms une fois approuvés, l'évêque de Québec en présenterait un au Gouvernement britannique. C'est à peu près ce que Rome réclamait depuis longtemps, mais, comme l'écrivait Mgr Panet le 21 déc. 1825 (RAPQ, 1933-34 : 267), il n'était pas possible, sous le gouvernement anglais, "de suivre la marche ordinaire prescrite par le S. Siège". Mgr Turgeon écrit en 1834 : "Situés comme nous le sommes avec le Gouvernement, nous nous voyons exposés à voir bouleverser à Rome ce que nous aurons réglé ici avec connaissance de cause", mais depuis que Londres s'est désisté du choix sur les trois noms, il devient plus praticable d'envoyer 3 noms à Rome (Mgr Turgeon à Mgr Lartigue, 24 avril 1834, RAPQ, 1937-38 : 24).

écrivait-il, il faut pour cela auprès des cours de Londres et de Rome, beaucoup de formalités qui demandent du temps"⁸⁰. Rome manifesta tout de suite son accord⁸¹, mais il y avait Londres! Périodiquement, en 1803, en 1806, en 1809, en 1816, on revient là-dessus, comme lorsque Mgr Plessis écrivait en 1806 que l'Eglise canadienne "auroit besoin d'être divisée en quatre ou cinq Diocèses pour pouvoir être gouvernée passablement"⁸², mais il y avait toujours obstacle du côté de l'Angleterre.

Mgr Plessis était depuis deux ans reconnu officiellement comme évêque de Québec par Londres, lorsque le pape Pie VII prend sur lui, par les bulles du 12 janvier 1819, de nommer Plessis archevêque, en lui donnant pour suffragants Mgr McDonell, évêque auxiliaire à Kingston, et Mgr McEachern, évêque auxiliaire à Charlottetown⁸³. Mgr Plessis soumet tout de suite à Lord Bathurst un projet de quatre nouveaux diocèses: les Maritimes, Montréal, le Haut-Canada et la Baie d'Hudson; ce projet laissait quand même au diocèse de Québec une population de 150,000 âmes, répartie sur une étendue de 500 milles! Or l'initiative de Rome en 1819 avait causé un froid très dommageable; prétextant que ce projet donnerait à l'évêque catholique préséance sur l'évêque protestant, lord Bathurst répondit que le Gouvernement n'y consentirait jamais⁸⁴. De sorte qu'en 1821, nous trouvons, du point de vue de Rome, un Plessis qui est archevêque au-dessus de ses suffragants McEachern, Lartigue, McDonell et Provencher, alors que, du point de vue de Londres, Plessis n'est qu'évêque et les suffragants ne sont que des vicaires-généraux⁸⁵. Comme le précisait le secrétaire du gouverneur: "There is one bishop acknowledged in Canada"⁸⁶. De Halifax à Saint-Boniface, il n'y a toujours en 1821 qu'un seul diocèse, qu'un seul évêque!

Le titre d'archevêque qu'avait reçu Mgr Plessis en 1819 demeurera donc un titre secret jusqu'en 1844. Il n'était pas facile à dissimuler.

⁸⁰ Mgr Hubert au Préfet de la Propagande, 24 oct. 1789 (AAQ, *Registre des lettres*, I: 81), RAPQ, 1930-31: 219s.; Mgr Hubert à Mgr Bailly, 12 août 1789 (AAQ, *Registre* cité, I: 43), RAPQ cité, 213; Mgr Panet à Mgr Bailly, 12 août 1789 mai 1829 (AAQ, *Registre K*: 96), RAPQ, 1934-35: 341.

⁸¹ Le Préfet de la Propagande à Mgr Hubert, 6 fév. 1790 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 50), RAPQ, 1930-31: 226.

⁸² Mgr Plessis à Bourret, 25 mai 1806 (AAQ, *Registre des lettres*, IV: 221), RAPQ, 1932-33: 24.

⁸³ Bulles de Pie VII, 12 janv. 1819 (AAQ, *Registre H*: 242 et 244), RAPQ cité, 141.

⁸⁴ Mgr Plessis à lord Bathurst, 20 août 1819 (AAQ, *Registre H*: 247), RAPQ cité, 147; Sherbrooke à Mgr Plessis, 3 sept. 1819 (AAQ, *Gouvernement*, I: 173), RAPQ cité, 148; Mgr Plessis au cardinal Fontana, 17 nov. 1819 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 152), RAPQ cité, 151.

⁸⁵ Mgr Poynter à Mgr Plessis, 3 janv. 1821 (AAQ, *Angleterre*, II: 62), RAPQ cité, 169; le cardinal Fontana à Mgr Lartigue, 10 déc. 1821 (AAQ, *Correspond. manuscrite de Rome*, III: 191), RAPQ cité, 181.

⁸⁶ Le secrétaire Cochrane à Mgr Plessis, 3 oct. 1823 (AAQ, *Gouvernement*, II: 18), RAPQ cité, 205.

Par exemple, lord Bathurst lit dans la *Gazette de Québec* que l'archevêque Plessis a installé à Montréal l'évêque Lartigue; il se plaint tout de suite que Mgr Plessis a violé les conventions qui avaient été faites entre eux, mais Mgr Poynter, chargé d'affaires de Plessis, répond que c'est là une fausse nouvelle, et Bathurst présente des excuses⁸⁷. Quand les bulles arrivent, nommant Mgr McEachern et Mgr McDonnell suffragants de l'archevêque de Québec, on recommande le grand silence; en 1820, comme le bref qui établit Mgr Lartigue à Montréal, contient le mot *archevêque*, Mgr Plessis défend qu'on le lise en public; en 1825, Mgr Panet recommande à Rome de ne pas mettre le mot *archevêque* dans les bulles du coadjuteur Signay; encore en 1835, Mgr Lartigue écrit qu'il ne faut pas lire le bref qui établit Mgr Tabeau à Montréal, à cause du titre d'archevêque qu'on y donne à Mgr Signay⁸⁸.

Dramatique à certains moments, comme dans le cas de Mgr Lartigue⁸⁹, cette situation ne pouvait durer indéfiniment. On avait réussi à détacher les Maritimes et le Haut-Canada, mais on ne parvenait pas à obtenir de Londres qu'il y ait plus d'un diocèse dans le Bas-Canada. Pour sa part, Mgr Lartigue soutenait sans relâche qu'on devait créer le siège de Montréal à l'insu du Gouvernement, comme on avait créé l'archevêché, que l'approbation de la puissance civile n'était pas essentielle (les évêques de Québec s'en étant passés pendant plus de cinquante ans) et que l'épiscopat de Québec avait une peur désordonnée de déplaire au Gouvernement⁹⁰. Sur ce dernier point, il avait raison: à cause de la fâcherie de Bathurst en 1819, Mgr Panet en était encore en 1829 à juger plus prudent de ne pas demander d'évêchés distincts⁹¹; Mgr Signay tergiverse tellement que Mgr Lartigue finit par penser que

⁸⁷ Mgr Poynter à Mgr Plessis, 7 avril 1821 (AAQ, *Angleterre*, II: 87), RAPQ cité, 173; le même au même, 6 fév. 1822 (AAQ, *Angleterre*, II: 92), RAPQ cité, 183.

⁸⁸ Mgr Lartigue à Mgr Poynter, 20 oct. 1821; le même à Mgr Signay, 24 janv. 1835 (AAM, *Registre des lettres*, I: 134; VII: 661), 1941-42: 380; 1943-44: 289; Mgr Panet à Mgr Plessis, 5 juil. 1819 (AAQ, *Evêques de Québec*, IV: 124), RAPQ, 1933-34: 250; le même au cardinal Somaglia, 21 déc. 1825; le même à Gradwell, 15 nov. 1826 (AAQ, *Registre des lettres*, XII: 407; XIII: 55), RAPQ cité, 267s., 319.

⁸⁹ C'est surtout parce que Mgr Lartigue n'était que coadjuteur au lieu d'être évêque en titre à Montréal, que les sulpiciens et d'autres prêtres lui rendirent la vie impossible pendant de longues années, l'ignorant de la façon la plus cruelle et le réduisant longtemps à faire de l'Hôtel-Dieu sa résidence épiscopale.

⁹⁰ Mgr Lartigue au Préfet de la Propagande, 20 fév. 1821; le même à Poynter, 20 oct. 1821 (AAM, *Registre des lettres*, I: 18, 134), RAPQ, 1941-42: 358, 380; le même à Mgr Plessis, 5 nov. 1823; le même au révérend Wiseman, 3 nov. 1830; le même à J.-B. St-Germain, 27 août 1836 (AAM, *Registre des lettres*, II: 279; V: 355; VIII: 234), RAPQ, 1941-42: 430; 1942-43: 89; 1944-45: 199.

⁹¹ Mgr Panet au sulpicien Roux, 14 mars 1829 (AAQ, *Registre des lettres*, XIV: 19), RAPQ, 1934-35: 332.

l'évêque de Québec s'oppose tout simplement à la subdivision⁹². Enfin, la hiérarchie décide de présenter des requêtes à des gouverneurs de mieux en mieux disposés, Aylmer et Gosford: lorsque, en 1836, Mgr Lartigue obtient de Rome un bref qui le nomme évêque en titre de Montréal, la reconnaissance officielle vient peu après de Londres⁹³.

Pourquoi le Gouvernement anglais s'était-il entêté à retarder la multiplication des sièges épiscopaux? Le refus du Gouvernement a pu s'expliquer un moment par la parenté de Mgr Lartigue avec ces Papi-neau et Viger qui se montraient les durs adversaires de Dalhousie⁹⁴; il peut aussi s'expliquer partiellement par l'absence chez les Anglicans du Canada d'une hiérarchie archiépiscopale⁹⁵. Mais la raison profonde, nous croyons la trouver dans le besoin d'asservir l'Eglise catholique: selon ce que rapporte Mgr Bourget, le gouverneur Thompson a déclaré qu'il "n'était pas commode pour le Gouvernement d'avoir affaire à plusieurs évêques et qu'il était de l'avis de sir Kempt qui n'en voulait qu'un seul auquel seraient référées toutes les affaires qui concernaient les intérêts mutuels de l'Eglise et de l'Etat"⁹⁶. Dans ce système d'union de l'Eglise et de l'Etat, il ne fallait à l'Etat qu'un seul interlocuteur: dès qu'il y a plus d'un évêque en titre, l'Etat perd sa maîtrise, et tout ce qu'il a construit depuis le gouverneur Murray pour dominer l'Eglise, s'écroule.

Dans cette longue marche vers la libération, c'est l'installation de Mgr Lartigue comme évêque en titre à Montréal en 1836, qui nous paraît marquer l'étape capitale. Et c'est, d'ailleurs, Mgr Lartigue, simple coadjuteur ou évêque en titre, qui se sent le plus libre de l'influence du gouverneur et qui sans cesse aiguillonne ces évêques timides qu'ont été

⁹² Mgr Lartigue écrit qu'il n'a invité à son installation ni Mgr Turgeon ni le clergé de Québec, à cause de Mgr Signay "qui a marqué tant d'opposition à la prise actuelle de la possession de mon Siège" (Mgr Lartigue à Mgr Turgeon, 13 sept. 1836, RAPQ, 1944-45: 205).

⁹³ Bref du 13 mai 1836 (AAM, *Pièces et actes*, II: 202), RAPQ cité, 190; lord Glenelg à lord Gosford, 2 déc. 1836 (AAM, *Pièces et actes*, II: 202), RAPQ cité, 232; le secrétaire Walcott à Mgr Lartigue, 24 janv. 1837 (*loc. cit.*).

⁹⁴ C'est une raison que Mgr Panet donne à Mgr Lartigue: lettre du 1er mai 1826 (AAQ, *Registre des lettres*, XII: 498), RAPQ, 1933-34: 289.

⁹⁵ Mgr Poynter écrivait à Mgr Plessis en 1824 que Bathurst ne pouvait consentir à un archevêché catholique: l'évêque protestant de Québec se fût alors trouvé sur un pied d'infériorité (14 juin 1824, AAQ, *Angleterre*, II: 128; RAPQ, 1932-33: 215). En 1829, Mgr Panet écrit à Mgr Lartigue: "En Angleterre, on ne permettra pas qu'il y en ait un seul [archevêque] dans une Colonie Catholique tandis qu'il ne peut y en avoir dans les Colonies Protestantes et que tous les Evêques dépendent de l'Archevêque de Canterbury" (14 janv. 1829, AAQ, *Registre des lettres*, XIII: 512; RAPQ, 1934-35: 322).

⁹⁶ Mgr Bourget à Mgr Turgeon, 8 avril 1840 (AAM, *Registre des lettres*, II: 79), RAPQ, 1945-46: 223.

Panet et Signay⁹⁷; et quand Mgr Signay s'opposera à la formation d'une province ecclésiastique par crainte de mécontenter le Gouvernement, c'est Mgr Bourget qui viendra à la rescousse: "Nous devons faire nos affaires sans nous inquiéter de l'intervention (du Gouvernement), il nous laissera faire tout ce que nous voudrons, tant que nous serons bons et loyaux sujets"⁹⁸. Mgr Signay cède enfin, les évêques du Canada-Uni et des Maritimes demandent à Rome l'érection d'une province ecclésiastique et, le 24 novembre 1844, le titulaire de Québec affiche publiquement son titre d'archevêque qu'on lui avait donné vingt-cinq ans plus tôt⁹⁹.

C'est lorsque cette Eglise du Canada français devient libre et parce qu'elle devient libre, que tout change chez elle. Limitée au seul clergé séculier par l'interdiction des autorités, elle n'avait reçu aucun recrute-

⁹⁷ Mgr Lartigue, en 1824, conseille à un curé de renvoyer au Gouvernement sa commission d'aumônier, "parce qu'elle ressent trop la suprématie spirituelle que le civil prétend s'arroger quelquefois sur l'église catholique". En 1827, il écrit qu'il faut parler ferme à Dalhousie qui n'a pas fait ce qu'il fallait pour se concilier la confiance du clergé, puisqu'en Angleterre ce Dalhousie a voté contre l'émancipation des catholiques. En 1829, songeant au refus du Gouvernement de reconnaître plusieurs évêques dans le Bas-Canada, il écrit: "Si j'avais maintenant une bulle de Rome qui érigeât Montréal en évêché et m'en nommât évêque, je me moquerais du reste". En 1837, il écrit à Mgr Signay de porter le titre d'archevêque sans se soucier du Gouvernement. Mgr Lartigue au curé Consigny, 23 août 1824 (AAM, *Registre des lettres*, III: 71), RAPQ, 1941-42: 446. Le même à Mgr Panet, 11 oct. 1827 (AAM, *Registre* cité, IV: 275), RAPQ, 1942-43: 13. Le même à Maguire et à Tabeau, 4 nov. 1829 (AAM, *Registre* cité, V: 166), RAPQ cité, 62. Le même à Mgr Signay, 4 juil. 1837 (AAM, *Registre* cité, VIII: 402), RAPQ, 1944-45: 246.

⁹⁸ Mgr Bourget à Mgr Signay, 7 avril 1841; le même au cardinal Acton, 7 avril 1841 (AAM, *Registre* cité, II: 343, 515), RAPQ, 1946-47: 145; 1948-49: 358s. Mgr Bourget manifestera la même énergie à l'égard du procès-verbal qu'on avait rédigé, lorsque l'évêque de Montréal était venu prêter serment devant le Conseil exécutif; ce procès-verbal parlait d'*appointment* de Bourget comme évêque de Montréal; il proteste auprès du gouverneur Thompson: je ne me suis pas présenté devant le Conseil pour être *appointé*, mais pour être *reconnu*; et, invoquant une dépêche de lord Glenelg (26 mai 1836) et lord Gosford, il demande que l'on corrige le procès-verbal (Mgr Bourget au gouverneur Thompson, 7 mai 1840, RAPQ, 1946-47: 89s.). Le gouverneur fait alors rédiger une nouvelle minute, attestant simplement que Mgr Bourget a prêté serment "as Bishop of the Roman Catholic Church", et il déclare à l'évêque (ce qui marque que l'Eglise catholique est enfin libre): "il n'est pas nécessaire que votre succession au siège épiscopal soit suspendue jusqu'à ce que le bon plaisir de la Couronne soit exprimé" (Thompson à Mgr Bourget, 29 mai 1840, RAPQ cité: 96).

⁹⁹ Lettre pastorale du 24 nov. 1844, dans *Mandements*, III: 465-467. Les évêques qui demandent l'érection d'une province ecclésiastique sont les suivants: Mgr Power, de Toronto; Mgr Gaulin, de Kingston; Mgr Bourget, de Montréal; Mgr Signay et Mgr Turgeon, de Québec; Mgr Dollard, du Nouveau-Brunswick; Mgr McDonald, de Charlottetown; Mgr Fraser, de Halifax.

ment de l'extérieur,¹⁰⁰ à part les quelques Français chassés par la Révolution française, et elle n'avait rien ajouté à ses cadres, bien au contraire puisque le Chapitre, les Jésuites et les Récollets avaient disparu. Or, en 1837, sur l'initiative de Mgr Lartigue, s'amènent les Frères des Ecoles chrétiennes, et c'est le début d'une abondante immigration religieuse: les Oblats en 1841, les Jésuites et les Dames du Sacré-Coeur en 1842, les Soeurs du Bon Pasteur d'Angers en 1844, les Clercs de Saint-Viateur, les Clercs de Sainte-Croix et les Soeurs de Sainte-Croix en 1847; on fonde les Soeurs de la Providence et les Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie en 1843, les Soeurs de la Miséricorde en 1848. Et ce n'est là qu'un point de départ! Dans le domaine missionnaire, il ne s'était rien fait de grand ni de consistant depuis la Huronie des Brébeuf et des Lalemant: grâce aux Oblats, aux Jésuites et aux Soeurs Grises, nous assistons à un réveil missionnaire de toute grandeur. La vie religieuse restée jusque-là dans le rigorisme ancien et en vase clos, va se modifier profondément: Mgr de Forbin-Janson inaugure en 1840 le mouvement des retraites paroissiales; en même temps que Quertier et Chiniquy, les Oblats secouent toute une province qui baigne dans l'intempérance; en 1841, on organise (et c'est tout nouveau) la première retraite générale du clergé; en 1843 et en 1844, on applique pour le jeûne et l'abstinence les lois plus libérales du Haut-Canada et des Etats-Unis. L'érection d'une vaste province ecclésiastique en 1844 et le premier concile provincial en 1851 vont compléter l'aspect nouveau de cette Eglise et l'étalage de ses forces. De faible, soumise et timide qu'elle était, sortant d'un siècle d'immobilisme et de stagnation, l'Eglise canadienne retrouve son prestige et son dynamisme du dix-septième siècle.

Ces 75 ans de servitude anglaise ont profondément marqué l'Eglise canadienne du Québec. Elles l'ont d'abord *canadianisée* dans son épiscopat et dans sa hiérarchie. Parce que l'Etat s'oppose à ce que l'Eglise soit dirigée par des Européens¹⁰¹, les Canadiens ont accès à l'épiscopat dès 1770, ce qui ne s'était pas produit sous le régime français. Les Jésuites, tous Français de France en 1760, sont éliminés complètement. Le Séminaire de Québec, composé aussi en 1760 de Français de France, va très volontiers se recruter chez les Canadiens; quant au

¹⁰⁰ C'est que, selon Bathurst, le Gouvernement craint que les étrangers viennent prendre la place de Canadiens méritants; voici comment il s'en explique dans une lettre à Mgr Plessis: "With respect however to the admission of Foreign Ecclesiastics into the Province, I regret that I cannot consider it advisable to accede to your wishes. I trust however that you will believe that my refusal in no degree arises from any doubt as to the merits of the individuals who would be selected by you for such an office, but from a general objection to the unnecessary introduction of Foreigners into ecclesiastical offices in His Majesty's foreign possessions, and also from a sincere desire to give due encouragement to those who having been educated in the Province must naturally look to be preferred in the Province to the offices of the Roman Catholic Church" (20 mai 1820, AAQ, *Gouvernement*, II: 5; RAPQ, 1932-33: 159s.).

¹⁰¹ Mgr Briand au nonce à Paris, 27 juil. 1770 (AAQ, *Copies de lettres*, IV: 135), RAPQ, 1929-30: 85. Voir aussi la lettre citée à la note précédente.

Séminaire de Montréal, composé de la même façon, il finira, malgré lui et avec d'interminables grincements de dents, par accepter des sulpiciens canadiens. Canadianisation qui n'est pas nécessairement un avantage: l'Eglise renouvelle ses ressources à même un milieu fermé, sans pouvoir profiter des idées d'un monde autre que le sien; il lui faudra l'immigration ecclésiastique des années 1840 pour rafraîchir son visage.

De plus, c'est le régime anglais qui amène l'Eglise canadienne à jouer dans la société un rôle qui n'est plus strictement un rôle spirituel. Certes, sous le régime français, l'Eglise avait par suppléance assumé l'hospitalisation et l'éducation, ses registres avaient aussi servi à l'état civil, mais il était impensable sous le régime français que l'Eglise pût intervenir dans les domaines politique et économique. Or, sous le régime anglais, elle devient ouvertement le véhicule des ordres du Gouvernement, elle fait le recensement des ressources humaines et matérielles, elle maintient le peuple dans la fidélité à la Couronne et (parce que l'Exécutif se confond jusqu'en 1848 avec la Couronne) dans la fidélité à l'Exécutif; elle intervient pour appuyer un renouveau de l'agriculture et elle préconise une politique de colonisation à l'avantage des Canadiens français. Puissance spirituelle, l'Eglise devient une puissance politique qui va bientôt soulever la grande crise de l'influence indue.

Enfin, le gallicanisme traditionnel de cette Eglise canadienne se transforme en un romanisme farouche. Gallicane depuis Mgr de Saint-Vallier, l'Eglise canadienne se trouve en 1763 coupée des sources du gallicanisme: le clergé séculier de France ne fournit plus de sujets et l'épiscopat français perd rapidement contact avec le diocèse de Québec. Quand les relations reprennent entre le Canada et la France, c'est grâce à des communautés qui dépendent directement de Rome et pour qui le gallicanisme est hérésie. Par ailleurs, pendant ses soixante-quinze ans de servitude, l'Eglise canadienne est en butte à une puissance anglicane, version extrémiste du gallicanisme français; menacée dans son existence par les Anglicans, l'Eglise du Québec va se rapprocher beaucoup plus étroitement de Rome. Bref, coupée du gallicanisme français et en réaction contre l'anglicanisme, cette Eglise s'appuie davantage sur Rome; et lors de son grand réveil, aiguillonnée par les Jésuites et les Oblats et par leurs amis (dont Mgr Bourget), elle va durcir encore son romanisme et s'engager délibérément, en même temps que dans l'influence indue, dans une autre grande crise: celle de l'ultramontanisme.

A regarder cette Eglise vers la fin du dix-neuvième siècle, riche en effectifs, extrêmement vivante sur le plan religieux, puissante sur le plan social, agressive sur le plan politique, on peut difficilement s'imaginer que, depuis la conquête jusque vers 1840, elle avait été dépourvue de tout, condamnée à la stagnation, humiliée sans cesse par le Gouvernement; et l'on oublie qu'à certains moments elle a été sérieusement menacée dans son existence même.